

Décompte de subvention

Complément aux frais de personnel

Office franco-allemand
pour la Jeunesse

51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris
Tél.: +33 1 40 78 18 18

Deutsch-Französisches
Jugendwerk

Molkenmarkt 1, 10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0

Organisation locale responsable	
Nom	
Rue	
Code postal	Ville
Académie	
Téléphone	
Courriel	
Titulaire du compte	
Libellé du versement	
Banque	
IBAN	
FR	
Code BIC	

Interlocutrice/Interlocuteur	
Nom, prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

Renseignements complémentaires	
Prénom, Nom de l'employée/de l'employé	
Âge	
Lieu de travail	
Rue	
Code postal	Ville
Académie	
Du	au

Documents à fournir	
Travail chez le partenaire	
Le décompte d'utilisation doit être accompagné : - d'une copie des bulletins de salaire - d'une attestation de réception des frais de voyage (formulaire OFAJ)	
Documents à fournir	
Permanente/Permanent pédagogique	
Le décompte doit être accompagné : - des documents attestant le montant de la rémunération, relevé des salaires et charges (bulletins de salaire), ainsi que les éventuelles subventions ou prise en charge sur fonds publics - d'une liste détaillée des déplacements mentionnant les objets, dates, lieux et montants remboursés - d'un rapport d'activité d'au moins quatre pages A4 dactylographiées sur la base de la grille de rapport.	

Cachet/Logo de l'organisation centrale	

N° de centrale:	
N° de dossier OFAJ (ONLINE)	

Cochez la case correspondante :	
<input type="checkbox"/>	Travail chez le partenaire
<input type="checkbox"/>	Permanente/Permanent pédagogique
<input type="checkbox"/>	

Dépenses	
1. Frais de voyage	
	€
2. Frais de personnel (y compris les charges sociales)	
	€
3. Autres frais (préciser)	
	€
TOTAL DEPENSES	€

Recettes						
cf. Directives OFAJ						
Subvention demandée à l'OF AJ						
1. Frais de voyage*						
			Forfait		Total ou forfait global	
Participant/e	1	x		=	€	
2. Frais de personnel						
			Forfait		Nbre de mois	Total ou forfait global
Participant/e	1	x		x		= €
SOUS-TOTAL						€
3. Autres contributions						
À préciser						
						€
Contribution de l'organisation						€
TOTAL RECETTES						€

Décision de l'organisation centrale

Dépenses et recettes doivent être équilibrées.

* Travail chez le partenaire : L'employeur s'engage à reverser le forfait pour frais de voyages à la participante/au participant du programme.

Date, nom et signature _____

Solde à verser (cocher la case correspondante)
<input type="checkbox"/> À l'organisation locale responsable
<input type="checkbox"/> À la centrale

Je soussigné/e _____ en qualité de _____

Téléphone _____ Courriel _____

certifie l'exactitude des indications fournies et m'engage à respecter les Directives de l'OF AJ.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par l'OF AJ ou ses centrales en vue de l'examen de la demande de subvention et de son décompte d'utilisation, ainsi qu'aux fins de l'établissement de statistiques après anonymisation. Dans le cas d'informations personnelles concernant des personnes tierces, vous garantissez être en droit de communiquer ces informations et que celles-ci sont exactes. Les données sont conservées pendant 10 ans. Les destinataires des données sont les services l'OF AJ, et le cas échéant les centrales. Le refus de communiquer ces données rend votre demande incomplète et donc irrecevable. Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement, à définir des directives, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'OF AJ, à l'attention du délégué à la protection des données, 51, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris (dpo@ofaj.org).

Fait à _____, le _____

Signature de la/du responsable

	Français	Allemands
Nombre de jeunes ayant moins d'opportunités sur ce dossier**		

** Peuvent être considérés comme «jeunes ayant moins d'opportunités» (JAMO) les jeunes qui sont confrontés à des difficultés multisectorielles, pouvant être les suivantes : des obstacles sociaux, économiques ou géographiques, des difficultés éducatives, des problèmes de santé, des difficultés liées à des différences culturelles ou à un handicap. (Directives de l'OF AJ, annexe 5).

Cadre réservé à l'OF AJ
Subvention définitive : _____ €
Acompte : _____ €
Solde à payer : _____ € ou reversement : _____ €
Date _____ Signature _____